

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. a la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 25 Novembre 1871

Les informations que nous avons publiées sur la fusion entre les princes de la maison de Bourbon, n'établissent pas que cet événement soit un fait accompli. Ce que l'on peut affirmer seulement c'est que la fusion, complètement réalisée avant le manifeste de M. le comte de Chambord, mais en partie rompue à la suite du manifeste, est aujourd'hui l'objet de nouvelles et actives négociations. Il est curieux de connaître sur ce fait l'opinion de M. Thiers.

Nous nous empressons donc de reproduire la conversation suivante du président de la République, rapportée par le Figaro, et considérée à Paris comme tout à fait exacte :

« La fusion est difficile, sinon irréalisable. M. le comte de Chambord, prêt à ouvrir ses bras à ses cousins, y met cependant certaines conditions, en face desquelles la situation de M. le comte de Paris est assurément fort embarrassée. S'il accepte ces conditions, il devient, il est vrai, l'héritier légitime du trône de France, le jour où ce trône serait vacant par la mort de son royal cousin ; mais à quel prix ? En reniant, par le fait même de son acceptation, son aïeul Louis-Philippe et sans savoir si ses oncles, à l'exception du duc de Nemours, voudront le suivre jusque-là. Si, au contraire, il les repousse, il n'est plus que le chef contestable du parti qui a triomphé en 1830, le champion d'un principe révolutionnaire, l'homme d'un expédient. Dans le premier cas, il a contre lui la portion du parti orléaniste qui ne veut pas souscrire aux conditions du comte de Chambord ; dans le second cas, il a contre lui le parti légitimiste, avec toutes les haines, toutes les rancunes qui de 1830 à 1848 contribuèrent à ruiner la monarchie constitutionnelle. »

On trouvera plus loin, à la Revue des journaux, de nouveaux détails sur la fusion donnés par la Presse, et des articles très remarquables de la Patrie et de l'Ordre.

Une autre conversation de M. Thiers est reproduite par le Journal des Débats, au sujet des bruits relatifs au départ du Souverain-Pontife. Le Journal des Débats fait remarquer que la version qu'il publie n'est pas le texte même du langage de M. Thiers, mais bien le sens général :

« Les instructions que j'ai données à nos représentants en Italie, dans le cas fort peu probable, selon moi, où le Pape demanderait asile à la France, sont fort simples et fort nettes. Nous n'exprimons sur la résolution que croira devoir prendre le Pape aucune opinion, aucun vœu, aucun désir dans aucun sens. Dieu éclairera son vicaire par la voix des événements, et nous n'y mêlerons pas la voix du gouvernement français. Il n'y aura de notre part ni insinuation, ni suggestion, ni dissuasion non plus. Ce que nous voulons seulement que le Pape sache bien, c'est que, s'il demande asile à la France, il y sera reçu avec le plus respectueux empressement, avec la plus sincère vénération. Il y trouvera partout sûreté et déférence. Nous le disons au nom du gouvernement, et nous savons que nous le disons au nom de la France, sauf quelques exceptions qui remplacent le nombre par le bruit. Le gouvernement français, la France est encore, grâce à Dieu, assez indépendante au dehors et au dedans, pour pouvoir procurer au Pape l'indépendance pour l'hospitalité. Je ne juge pas en ce moment ce que la France a fait autrefois pour procurer au Pape l'indépendance par la protection.

Je ne désavoue sur ce point aucune de mes anciennes opinions ; et que le bon Pape ne croie pas que l'hospitalité que nous ne lui offrons pas, mais que nous lui donnerons pleine et entière, s'il nous la demande, qu'il ne croie pas que cela nous obligera au moindre déploiement de forces au dehors ou au dedans. Non ! au dedans, il nous suffira de quatre sergents de ville pour aligner la queue de ceux qui viendront s'agenouiller pour demander la bénédiction du Pape ; il sera libre, tout à fait libre, libre de ne nous rien devoir, libre à ce point qu'il pourra même nous causer quelques petits désagréments ecclésiastiques, plus aisément qu'au Vatican. Sur un mot de lui, tout sera prêt pour le recevoir ; j'avais d'abord songé à lui offrir Avignon, mais les monuments y gardent les traditions plus que ne font les habitants. Je lui offre donc le château de Pau, le château du grand roi qui s'est fait catholique. Une fois qu'il sera à Civita-Vecchia, il y trouve notre frégate ; il y est imprenable. Mais, encore un coup, je ne crois pas que le Pape songe à quitter l'Italie. Il suffit qu'il sache que, s'il veut venir en France, il le peut. »

Tous les journaux se préoccupent de la rentrée de l'Assemblée nationale pour le 4 décembre.

On nous écrit de Versailles que deux projets très-importants présentent des chances sérieuses. Le premier serait la constitution d'une Chambre-Haute composée de 220 membres, et nommée directement par les conseillers municipaux.

Le second consisterait dans le renouvellement de l'Assemblée par cinquième en divisant la France par zones, de telle sorte que les départements fussent tirés au sort dans chaque zone pour déterminer le rang de chacun d'eux.

La question de la présidence et de la direction du pouvoir exécutif serait également l'objet d'une nouvelle réglementation.

Correspondance spéciale

du Journal du Lot.

Versailles, 23 novembre.

La commission des grâces a tenu hier une longue séance à laquelle M. Thiers a assisté depuis 2 heures jusqu'à 5 heures et demie. Quelques décisions y ont été prises, mais la divergence des versions répandues à ce sujet, prouve que le secret a été bien gardé. C'est donc à simple titre de renseignement que je vous signalerai le bruit que la commission se montrerait disposée à être sévère et qu'elle n'aurait admis que deux recours de condamnés à mort (Lullier, dit-on, et Crémieux). Il est possible que la nouvelle devienne exacte, mais j'ai tout lieu de croire qu'en attendant elle repose uniquement sur un calcul de probabilités.

Ce que je puis vous donner comme certain, c'est que l'étude des dossiers relatifs à la Commune de Paris a produit une vive impression sur les membres de la Commission. L'un d'eux disait hier à un de ses collègues, que les récits des journaux et les débats des conseils de guerre n'avaient donné qu'une idée fort incomplète des horreurs commises pendant cette période néfaste. Personne ici ne doute, dans tous les cas, que le pourvoi de Ferré soit rejeté, s'il ne l'est déjà.

La commission des grâces s'est réunie ce matin à neuf heures. M. Thiers n'assistait pas à la séance. Une nouvelle réunion aura lieu demain, et c'est après cette réunion seulement que les décisions prises seront divulguées.

A l'issue de la séance d'hier, M. Thiers a failli

faire une chute grave dans un des escaliers du palais. Un des membres l'a fort heureusement retenu à temps.

La commission de permanence tient aujourd'hui son avant-dernière réunion. M. Casimir Périer doit, dit-on, y représenter comme jeudi dernier le gouvernement.

Contrairement à l'assertion de plusieurs journaux, il ne sera pas publié, cette année, de Livre jaune.

Rien ne confirme la nouvelle mise ou plutôt remise en circulation par quelques journaux, que le duc d'Aumale et le prince de Joinville seraient résolus à aller, après le 4 décembre, occuper leurs sièges à l'Assemblée.

Il n'est pas exact que le président de la République doive assister, le 2 décembre, au service funèbre qui sera célébré à Champigny en commémoration de la sanglante bataille, livrée l'année dernière en cet endroit.

Le bruit s'accrédite que M. de Gontant-Biron, député, a été choisi par M. Thiers pour aller représenter la France à Berlin. M. de Gontant appartient au parti légitimiste. Ai-je besoin d'ajouter qu'il n'a jamais été question de M. Jules Favre ni pour l'ambassade de Londres ni pour celle de Berlin.

Le gouvernement travaille activement à préparer le budget de 1872. On assure que ce budget sera double. Il y aurait un budget normal qui serait équilibré au moyen de nouveaux impôts, et un budget dit de liquidation, qui comprendrait les réparations des forteresses, la fabrication et les achats de matériel, etc., et auquel il serait pourvu au moyen d'un emprunt de 400 millions à émettre quand les circonstances paraîtraient favorables.

Il se confirme que Blanqui passera devant un conseil de Guerre.

On assure, mais j'ignore si ce bruit est fondé, que le Czar a proposé à tous les cabinets européens une conférence pour des mesures communes à prendre contre l'Internationale.

Revue des Journaux

Presse.

On est, à Versailles, plus ému qu'inquiet des rumeurs qui circulent relativement à la fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Si nous sommes bien informés, l'opinion personnelle de M. Thiers serait que l'accord qui paraît devoir s'établir entre le comte de Chambord et le comte de Paris, ne serait approuvé ni par le duc d'Aumale, ni par le prince de Joinville, et que, fut-il officiel, il ne saurait servir de base à une combinaison propre à grouper la majorité de l'Assemblée.

Seulement, dans la pensée du président de la République, cet événement, s'il se produisait, mettrait les fractions de l'Assemblée décidées à soutenir l'état de choses actuel, dans la nécessité de prendre des résolutions immédiates, propres à la consolider.

Patrie.

Le comte de Chambord est en ce moment à Lucerne. Un grand nombre de Français ont profité de la présence du chef de la maison de Bourbon en Suisse pour venir lui présenter leurs respects. Les circonstances dans lesquelles se trouve la France indiquent suffisamment le caractère politique de cette réunion et lui donnent une portée qu'aucun esprit sérieux n'a le droit de négliger.

Jusqu'ici, ce qui peut nous renseigner le mieux sur la signification de la réunion de Lucerne, c'est le récit publié par M. de Villemessant dans le Figaro. M. de Villemessant,

dont les immuables sentiments royalistes ont persisté à travers toutes les expériences de la vie parisienne et le spectacle de toutes nos fantasmagories révolutionnaires, a vu le comte de Chambord et a pu causer avec lui longuement et sérieusement.

Quoiqu'il ne se soit pas départi dans son récit de la réserve imposée par le rang auguste de son interlocuteur, et que même sur quelques points le public puisse se plaindre d'un excès de réserve inaccoutumée sous la plume de l'habile directeur du Figaro, il résulte néanmoins de la narration de M. de Villemessant deux faits d'une importance majeure : premièrement, que le comte de Chambord se refuse d'une façon absolue et péremptoire à toute idée d'abdication.

Si l'on s'en rapporte à certains murmures, cette abdication, qui devait être, dans l'idée de ceux qui la prouaient, une manière décisive d'opérer la fusion des deux branches bourbonniennes en amputant de son propre consentement la branche qui paraît la moins flexible aux compromis révolutionnaires, cette idée d'abdication n'a pas même pu approcher du chef de la maison de Bourbon ; il la regardait comme une injure, il maintient intact et rigoureux son droit monarchique, il est visible qu'aux yeux du comte de Chambord, ce droit est bien plutôt un devoir qu'un droit, et que c'est à titre de devoir qu'il le maintient ; tout démontre qu'en agissant ainsi, le chef de la maison de Bourbon obéit non pas à une inspiration ambitieuse, mais à une foi profonde, courageuse et désintéressée.

Le second point acquis par le récit du Figaro, c'est que le comte de Chambord demeure très-ferme dans l'ensemble d'idées et de sentiments dont son dernier manifeste, daté de Chambord, nous a apporté l'expression ; en résumé, il maintient son drapeau et ce drapeau est le drapeau blanc.

Il nous paraît inopportun d'entrer, sur cette question de drapeau, en discussion réglée avec les légitimistes absolus. Non pas que le couleur du drapeau nous semble peu de chose. Nous savons mieux que personne quelle stupefaction la rigide fidélité du comte de Chambord à son drapeau a causée parmi bon nombre de groupes conservateurs, qui en étaient à se demander, en présence de nos désastres, si le retour à la tradition ne serait pas le dernier moyen de salut de ce pays naufragé. Ces velléités sont retombées sur elles-mêmes, ces lueurs se sont éteintes à la suite du manifeste daté de Chambord. Nous croyons qu'aujourd'hui étant donné l'état des esprits en France, la violence des haines sociales, l'âpreté des convoitises, l'incohérence et la mollesse des hommes modérés, le drapeau rouge a au milieu de nous beaucoup plus de chance d'un succès prochain que le drapeau blanc.

Presque tous les journaux déclarent qu'à leur avis l'attitude que conserve le comte de Chambord vis-à-vis de la France moderne fait honneur à sa loyauté, mais constitue une abdication morale plus efficace que toute renonciation formelle. Nous sommes, quant à nous, un peu disposés à adhérer à cette conclusion. Nous ajouterons seulement, pour rester fidèle à notre rôle de spectateur philosophique et radicalement désabusé, que si, comme nous l'admettons, ce qu'on appelle la France moderne demeure séparée par un abîme de la monarchie traditionnelle, il faut bien reconnaître que cette société moderne n'est pas si reluisante, si éclatante en résultats glorieux et magnifiques, pour que ce divorce puisse être célébré comme un résultat merveilleux. Le divorce est un fait, un fait probablement irrémédiable, rien de plus. La maladie, la décadence et la mort sont également des faits,

ils courbent et vainquent chacun de nous ; nous ne les transformerons pas cependant en progrès bienfaisants. Cette société moderne, qui s'efforce de demeurer si hautaine sous les haillons et au milieu de ses ruines, aboutit pour la France aux résultats les plus tristes. Au point de vue national, déchéance, mutilation de la patrie, affaiblissement de la vertu militaire et de l'antique honneur ; au point de vue intérieur, haines sociales, anarchie, avilissement de l'esprit, et, à la fin du compte, perspective indéfinie de grossières et sanglantes tyrannies. Voilà le bilan. Faisons les fiers, s'il nous convient, mais sachons reconnaître qu'il y a quelque grandeur à savoir dire : Ces choses ne sont pas miennes, et à savoir mourir dans son isolement, à l'ombre de son drapeau immaculé.

**L'Ordre.**

Loin de nous réjouir du spectacle qui est donné en ce moment à la France et à l'Europe par la famille qui a régné si longtemps sur notre pays, nous nous en affligeons sincèrement. Jamais à aucune époque, ni sous l'Empire, ni depuis le 4 septembre, nous n'avons parlé sans respect du chef de la maison de Bourbon, jamais nous n'avons parlé sans déférence du parti qui, pendant de longues années, a montré une fidélité si honorable et si persévérante. Cela n'est point de notre part un calcul ; cela n'est pas non plus une tactique. C'est l'effet naturel du respect que nous éprouvons pour tout ce qui est véritablement grand. Exilé dès son enfance, M. le comte de Chambord n'est pas responsable des fautes de sa famille, et nous n'avons jamais vu en lui que l'héritier de ces rois qui ont tenu avec tant d'honneur le drapeau de notre pays.

C'est atteindre le principe d'autorité lui-même dans sa plus haute expression, que de parler légèrement du petit-fils de ceux qui ont fait la France.

L'attitude même de M. le comte de Chambord était bien faite pour rendre facile le respect que nous pratiquons comme un devoir. Jamais le malheur n'avait été supporté plus dignement, plus royalement. Il n'est pas jusqu'au dernier manifeste du prince qui ne soit venu fortifier nos sentiments. D'autres peuvent trouver étrange que le petit-fils d'Henri IV et de Louis XIV tiennent plus à un drapeau qu'à un trône. Il nous semble au contraire qu'il y a dans cette attitude une noblesse et une grandeur qui nous honorent tous. On comprend que la race qui a donné ce rejeton ait pu fournir tant de rois. La longue soumission de la France est expliquée, et l'on comprend qu'un peuple impressionnable et brave ait beaucoup pardonné à ceux qui savent penser et parler ainsi.

Les habiles peuvent croire ce qu'ils voudront et murmurer le mot de maladresse. Nous sommes profondément convaincu que si quelque chose pouvait rétablir un prestige éteint, c'était la conduite de M. le comte de Chambord. Ce qui manque dans notre pays ce n'est pas le talent, c'est le caractère, et la France sent instinctivement qu'après avoir été perdue par les faiseurs de phrases, elle sera sauvée par les hommes d'action et de devoir.

Malheureusement M. le comte de Chambord n'a pas d'héritier direct, comme si la Providence, voulant que le trône passât à une autre race de souverains, avait frappé de stérilité la race finie. C'est un des motifs qui ont amené l'ancien parti royaliste à désirer la fusion avec le parti orléaniste. Ce motif est certainement louable. On a pensé aussi que la division du parti conservateur étant le fléau de notre pays, c'était un acte de patriotisme que de supprimer un parti monarchique sur trois. On a donc écarté les mauvais souvenirs, surmonté les répugnances et tendu une main loyale. Dans ces limites, rien n'était plus noble et plus utile au pays que la fusion si longtemps négociée.

**A-t-elle abouti ?**

Quand on pose cette question, les journaux légitimistes répondent affirmativement, mais avec une mauvaise humeur significative. Les journaux qui passent pour avoir des relations avec les princes d'Orléans gardent au contraire le silence le plus rigoureux et adressent aux républicains des sourires empressés.

C'est que chacun des deux partis a apporté dans la négociation son tempérament et son caractère particuliers : les royalistes ont surmonté toutes leurs répugnances pour arriver à la restauration du pouvoir monarchique ; les orléanistes ont envisagé la chose comme une affaire, dont il faut peser les profits et les pertes. Les premiers n'ont vu que le devoir ; les autres ne négligent point l'intérêt.

Ce qu'il y a de plus nécessaire dans notre

pays, c'est d'y rétablir le respect de l'autorité et le sentiment du droit. Rien ne saurait l'affaiblir davantage que ce qui se passe en ce moment. Notre consolation est de penser que si la France n'est point faite pour la République, il y a une race nouvelle qui peut rétablir dans notre pays l'autorité monarchique. C'est peut-être, suivant une expression qui circule, « le sauveur », sur lequel sera greffée la monarchie. Allié avec le peuple comme autrefois les rois de France, dominant les classes pour les unir au lieu de servir leurs passions, représentant le sentiment national, cette race pourra élever l'autorité à la hauteur où elle doit être pour commander le respect.

**Moniteur universel**

Le renouvellement partiel des assemblées a déjà figuré dans notre régime parlementaire ; nous voudrions l'y introduire de nouveau, mais avec plus d'ampleur, et de manière à en faire le principe actif et renouveau de tout le système politique. C'est seulement par cette large application qu'on obtiendra de bons résultats. Quand on veut l'adapter au régime représentatif ordinaire, il est plutôt une gêne ; il ne laisse plus subsister entre le pouvoir exécutif et le Corps législatif ce moyen de la dissolution qui a toujours paru nécessaire pour empêcher la collision entre ces deux autorités indépendantes et souvent rivales. Mais le système politique qui sortit il y a huit mois de la force des choses n'est pas le mécanisme ingénieux et compliqué du régime constitutionnel, c'est l'organisme politique le plus simple qui puisse exister, puisqu'il se réduit à une seule assemblée nommant elle-même le pouvoir exécutif.

Comme cette assemblée est tout, qu'elle est, dans toute la force du terme, le Gouvernement, elle ne saurait se dissoudre, sans créer un interrègne, sans que le pouvoir ne fût vacant et sans que les partis ne s'en disputassent violemment la possession. Nous n'avons pas d'exemple d'une Assemblée souveraine se renouvelant intégralement. Si les radicaux avaient la majorité dans l'Assemblée, ils seraient sans doute bien moins opposés au renouvellement partiel ; mais la majorité appartient à leurs adversaires, aussi provoquent-ils la dissolution de la Chambre et son renouvellement intégral. Nous croyons que même à leur point de vue borné ils se trompent. Leur impatience sert mal la République, ils veulent la jeter dans une crise, espérant qu'une brusque secousse imprimée au pays peut tourner en leur faveur. C'est une illusion, selon nous, et à cet égard nous ne redoutions pas l'épreuve ; mais nous savons que le pays n'a pas besoin d'une brusque secousse, qu'il a besoin au contraire de tranquillité.

**Français.**

Chaque jour, de nouveaux documents nous renseignent sur la conduite des dictateurs républicains envoyés par Gambetta dans les provinces. Aujourd'hui, un livre qu'on lira avec intérêt, la *Liberté républicaine*, par M. Villedieu, nous éclaire sur l'administration préfectorale d'un des séides de Gambetta, le citoyen Allain-Targé, nommé le 4 septembre préfet de Maine-et-Loire, et honoré aujourd'hui du suffrage des carrières d'Amérique, pour le conseil municipal de Paris.

L'auteur du livre, M. Eugène Villedieu, avait été choisi, par la République, comme sous-préfet de Cholet (Maine-et-Loire). Ceux qui habitaient alors l'Anjou savent avec quelle honnêteté, avec quel libéralisme véritable, il remplit ces fonctions. Sa conduite lui valut les sympathies et l'attachement de tous ses administrés.

« Tout alla bien, nous dit M. Villedieu, auquel nous tenons à laisser la parole, tout alla bien jusqu'à l'approche des élections pour l'Assemblée constituante, fixées alors au 16 octobre.

« A ce moment, le préfet de Maine-et-Loire, M. Allain-Targé, candidat dans ce département, commença à me dire avec beaucoup d'insistance que je ne devais pas craindre de faire assez vigoureusement de la pression électorale et de lutter ouvertement contre tout ce qui est clérical.

« Il m'enjoignit ensuite, à plusieurs reprises, d'avoir à m'appuyer, pour les élections, sur ceux qui s'étaient signalés par leur bonapartisme, parce que, me dit-il, de ces hommes sans principes, on fera ce qu'on voudra.

« Je lui répondis que nous ne devions ni suivre le système odieux, ni employer les moyens vils que nous avions combattus, avec indignation et avec mépris, pendant dix-huit ans.

Bientôt après, M. Allain-Targé envoya à Cholet M. Abellard, sous-préfet de Saumur, pour me tenir à peu près le même langage sur la question élec-

torale. Je lui fis la même réponse.

« Le lendemain, je reçus de la préfecture d'Angers un télégramme ainsi conçu :

*Administrateur de Maine-et-Loire à sous-préfet Cholet.*

« Le ministère vous destinant à d'autres fonctions, vous êtes remplacé par M. Dugué. Vous êtes prié de rester à votre poste jusqu'à l'arrivée de votre successeur. »

Inutile d'ajouter que le ministère se garda bien de confier à M. Villedieu les autres fonctions qu'il lui avait promises.

**Chronique locale**

**Prix de vertu fondé par Mme Marie Lasne.**

Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française, « de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de pitié filiale. » (Termes du testament.)

Une de ces médailles a été décernée à la séance publique annuelle de l'Académie française qui a eu lieu le 22 novembre, à un habitant du Lot, André Colomb, de Carayac.

**MINISTÈRE DES FINANCES.**

Le comptoir d'escompte, d'accord avec neuf des principales maisons de Paris, vient de faire l'émission de coupures de 5 francs.

La Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie émet des coupures de 1 de 2 et de 5 francs.

Le public est prévenu que ces billets sont reçus comme appoint aux guichets de tous les comptables de l'Etat.

Vendredi soir, vers six heures, le sieur Henri, âgé de 18 ans, conduisait un chargement de meubles destiné pour la campagne, lorsque arrivé à l'extrémité du faubourg St-Georges, ce malheureux eut l'imprudence de s'endormir sur son véhicule. A peine avait-il parcouru une centaine de mètres, qu'il tomba sous l'une des roues, et se fit une large blessure sur toute la partie frontale. Son état est grave. Sa famille est sans ressources. Il a été transporté d'urgence à l'hospice de Cahors.

Un de nos compatriotes, M. Barbary, mécanicien à Luzech, vient d'inventer un instrument tranchant pour couper les branches de la vigne gelée ; cet instrument a tellement bien réussi, que, au dire de plusieurs viticulteurs qui s'en sont servi et s'en servent journellement, l'homme qui le fait fonctionner, fait à lui seul, le travail de dix hommes munis de scies, sans secouer le pied de la vigne et opérant une coupe égale à celle de sécateur bien aiguisé, sur les ceps ordinaires. — Le prix de l'instrument est de 15 fr.

L'honorable commandant de chasseurs de Pousargues, qui, comme on sait, vient de se battre en duel avec le citoyen Clémenceau, ancien maire communal de Montmartre, et a été blessé à la jambe, est originaire du canton de Tournon. (Lot-et-Garonne)

Le *Paris-Journal* d'hier nous donne de ses nouvelles en ces termes que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« La blessure de M. de Pousargues était hier à deux heures dans un état aussi satisfaisant que possible, et il est à peu près certain qu'il sera complètement sur pied dans quinze jours ou trois semaines. »

On s'occupe activement, dit-on, au ministère de l'agriculture et du commerce, de la réorganisation des cours régionaux.

Le *Moniteur universel* annonce que l'idée des universités régionales paraît devoir faire son chemin. Du moins on l'étudie en haut lieu. Sans l'adopter absolument, ni laisser à ces établissements la complète autonomie que ne saurait comporter une institution naissante, le ministre de l'instruction publique doit faire entrer leur organisation prochaine dans le projet qu'il pré-

sentera à l'Assemblée nationale au début de la session qui va s'ouvrir.

Des timbres-poste de 1, 2 et 3 fr., plus spécialement affectés aux personnes qui correspondent avec les colonies, seront prochainement émis par l'administration.

On s'occupe activement, dit-on, au ministère de la justice, du remaniement des circonscriptions des Cours et Tribunaux.

Le nombre des cours serait réduit de vingt-sept à dix-neuf. Des tribunaux de première instance, en proportion infiniment moindre, il est vrai, seraient également supprimés ; il y aurait, en outre, beaucoup de changements de classe et quelques déplacements de sièges. On créerait enfin quelques nouvelles justice de paix.

Le Ministre des finances vient de décider que toutes les pièces de comptabilité seraient désormais faites en double expédition. Une de ces expéditions sera envoyée à la Cour des comptes, l'autre sera envoyée au Conseil général.

Les archives du conseil de préfecture deviendront celles du conseil départemental, et ces pièces y seront conservées.

Le désarmement de la garde nationale d'Agen s'est effectué au milieu d'un calme parfait qu'aucun incident n'est venu troubler.

1,100 fusils avaient été distribués. 456 sont rentrés dans la journée de dimanche.

Lundi, les remises ont été beaucoup plus nombreuses, et, à l'heure où nous écrivons, dit le *Journal de Lot-et-Garonne* (3 heures), elles atteignent à peu près le chiffre des armes distribuées.

La deuxième journée des courses d'automne de Toulouse qui a eu lieu jeudi, a été plus triste encore que la première. Deux cents personnes environ, dans les tribunes, très peu de dames et pas mal de parapluies.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à plusieurs préfets de départements du Midi, pour leur recommander de poursuivre sévèrement tous les prétendus sorciers qui se moquent des paysans. Les préfets devront s'entendre immédiatement avec les parquets pour faire arrêter tous les individus, hommes ou femmes, qui se trouveront dans ce cas.

M. le baron Dufour nous demande l'insertion de la lettre suivante. Lui laissant toute la responsabilité de ses allégations et uniquement pour montrer notre impartialité, nous nous rendons à son désir :

Lanzac, novembre 1874.

A Monsieur le Directeur du journal le Libéral du Lot.

Monsieur le Directeur,

Depuis les élections législatives de 1869, époque où, au nom de la vérité qu'il entendait faire connaître à ses lecteurs, le journal *l'Indépendant du Lot*, pour obéir à une volonté supérieure à la sienne crut devoir cacher soigneusement une profession de foi qu'il avait pris l'engagement de publier, et qui était déposée dans ses bureaux ; j'ai été à différentes reprises l'objet des attaques de ce journal et de son frère cadet le *Libéral du Lot*.

Si je compte le nombre des hommes honorables du département, attaqués par ces deux feuilles, j'ai assurément lieu d'être fier et heureux de me trouver en si bonne compagnie ; et je erois que l'homme qui, pour contenter ses idées ambitieuses, est la clef, l'instigateur de ces attaques contre des compatriotes qui ont le tort de lui faire ombrage, ou de n'être pas les admirateurs de ses nombreuses fautes, n'a pas grandi dans le département en sympathie, en considération et en influence par l'organisation de ces insultes quotidiennes, contre des hommes connus et estimés dans leur pays.

J'ai jusqu'ici gardé le plus profond silence en face de ces attaques, qui ne peuvent m'inspirer que le sentiment qu'elles inspirent à tous les gens honnêtes ; et si je vous adresse aujourd'hui ces quelques réflexions pour répondre à vos derniers articles, c'est assurément pour la dernière fois, étant bien décidé à ne faire aucune attention à l'avenir à vos attaques, à moins que vous ne me fournissiez l'occasion de vous traduire devant les tribunaux.

Vous dites, Monsieur, dans votre numéro du 12 novembre, à propos de ma candidature au conseil général dans le canton de Payrac, que dans une profession de foi inutile adressée aux électeurs du canton de Souillac ; j'avais promis au cas d'insuc-

ces de rester dans ma solitude. C'était effectivement mon intention, si les élections s'étaient faites dans ce canton sans pression et avec cette liberté que vous et moi réclamions tant, sous l'Empire et qu'en présence de faits immoraux, inqualifiables et inconnus jusqu'ici, je réclame encore.

Espérant trouver dans la nouvelle loi sur les conseils généraux un appui contre des abus et des illégalités sans exemple, j'avais adressé à la fois une protestation au conseil de préfecture contre l'élection du conseil d'arrondissement et une protestation au conseil général contre l'élection du conseil général du canton de Souillac. Les deux protestations relaient la même illégalité, celle contre le conseil général relatait de plus des abus de pouvoir, des faits immoraux, que je n'avais pas à signaler pour le conseil d'arrondissement.

Bien ! l'élection du conseil général a été validée par la majorité de l'assemblée départementale présidée et dirigée comme le dit un journal du Lot, par un sous-secrétaire d'Etat; tandis que l'élection pour le conseil d'arrondissement a été annulée pour les mêmes causes par le conseil de préfecture.

Laquelle des deux assemblées a bien jugé ? Chacun le sait, chacun le comprend, chacun le devine.

Et croyez-vous, Monsieur, que ces jugements si opposés n'inspirent pas de la tristesse, du découragement au pays ?

Croyez-vous que, soumis à la Chambre des députés, ils ne la feront pas repentir de certains articles de la loi départementale ?

Croyez-vous que la confiance puisse bien naître, que chaque citoyen puisse se croire bien fort et bien sûr de son droit, lorsqu'il voit que les arrêtés du Conseil d'Etat, les communiqués des ministres ne sont plus comptés pour rien ?

Quant à ma candidature, dans le canton de Payrac, qui ne paraît pas contenir le plus puissant de vos patrons, elle est déjà combattue par des moyens aussi moraux que ceux employés dans le canton de Souillac et il faut avouer que ce serait à tort qu'on la qualifierait de candidature officielle.

N'est-il pas vrai qu'un maire du canton de Payrac qui avait depuis longtemps perdu les bonnes grâces des hommes du gouvernement actuel a reçu à la date du 2 novembre d'un des puissants du jour, une lettre de condoléance à laquelle il ne devait pas s'attendre ?

N'est-il pas vrai que ce maire a déjà entrepris dans son canton une campagne électorale qui assurément méritera une récompense ?

N'est-il pas vrai qu'un honorable percepteur du canton, qui mérite l'estime de tous, a été subitement pris du désir de devenir conseiller général ?

N'est-il pas vrai qu'une puissance magique et mystérieuse lui donne le moyen de repasser sa perception à son fils, afin de rendre sa candidature possible ?

J'ai le droit de le dire, Monsieur, les candidatures officielles sous l'Empire n'avaient pas mes sympathies; puis-je admettre qu'au nom de la liberté, la République provisoire puisse avoir les siennes ?

Je n'ai pas eu de sympathie ni d'éloges pour le pouvoir personnel de l'Empereur; croyez-vous, en conscience, Monsieur, que je puisse en avoir pour le pouvoir personnel, dictatorial et ridicule d'un bon bourgeois du Lot.

Si j'ai posé ma candidature dans le canton de Payrac, c'est avec les intentions les plus loyales et les plus honnêtes; avec la pensée et la volonté de servir mon pays avec conscience, et de résister à des influences qui ne redoutent et ne combattent en moi qu'un homme qui placera toujours la justice au-dessus de tout, et l'intérêt des autres avant le sien.

Cela dit, Monsieur, attaquez ma candidature comme vous l'entendrez, et recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

Baron DUFOUR, Maire de Lanzac.

Nous recevons, de l'auteur du compte-rendu de la brochure de M. le baron d'Aupias de Blanat, la lettre suivante, dont nous ne pouvons qu'approuver la doctrine et que nous sommes heureux de publier :

Cahors, le 24 novembre 1871.

Monsieur le rédacteur,

Dans l'article bibliographique, publié mardi dernier, sur l'ouvrage de M. le baron d'Aupias de Blanat, nous avons cité l'épigraphie de ce livre, empruntée à M. le baron Stoffel, qui revendique le service militaire obligatoire et l'instruction obligatoire. — Au sujet de l'instruction obligatoire, nous croyons devoir exprimer ici une restriction et présenter une observation importante.

Il y a des hommes, qui, de bonne foi et avec des intentions pures, désireraient l'instruction obligatoire, mais ils la voudraient essentiellement morale et religieuse, avec toutes les conditions et les garanties nécessaires. Nous avons tout lieu de penser, que c'est dans cette catégorie que mérite d'être rangé l'auteur de la brochure sur « la question militaire », s'il est partisan de l'instruction obligatoire.

Mais il y a des esprits sérieux et très-religieux, qui croient que l'instruction obligatoire serait dangereuse et funeste, parce qu'elle conduirait

à l'instruction purement laïque, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, excluant des écoles de l'Etat les membres des corporations religieuses et tout enseignement religieux. Ils estiment que c'est là le but poursuivi par un grand nombre de libres-penseurs, qui veulent tendre un piège en demandant avec tant d'ardeur l'instruction obligatoire.

Si l'on venait à proclamer l'instruction obligatoire, il serait nécessaire d'admettre, comme condition fondamentale, que l'instruction serait essentiellement morale et religieuse; il faudrait qu'on respectât le droit et la liberté des parents pour l'éducation de leurs enfants, le droit et la liberté des populations dans le choix des instituteurs et des institutrices, religieux ou laïques; en un mot il faudrait admettre toutes les conditions et toutes les garanties propres à sauvegarder tous les droits et toutes libertés légitimes, qui se rattachent à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse.

Tout gouvernement qui aspire à procurer le bien-être et la grandeur d'une nation, doit placer la religion à la base et au sommet de l'édifice social. Ce qu'il y a de plus indispensable à un peuple, c'est la vraie foi religieuse, celle qui amène les populations chrétiennes à la connaissance et à la pratique de leurs devoirs; sans elle, une nation, si avancée qu'elle puisse être par sa science profane et ses progrès dans l'ordre matériel, ne peut que s'affaiblir et décliner. L'instruction véritablement nécessaire, sans laquelle toute science serait vaine et souvent funeste, est l'instruction morale et religieuse; c'est celle qui élève et purifie les âmes et fait les bons citoyens, celle qui est vraiment civilisatrice et qu'on doit à juste titre proclamer obligatoire d'après le droit naturel et le droit divin.

Agréer, etc.

A. GUILHOU.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 novembre 1871.

Naissances.

Pelaprat (Antoine-Jean), petite charreusse. — Vialard (Antoine-Louis), à Bach. — Lassaque (Joseph), naturel, rue du Château.

Mariages.

Paganel (Jean-Baptiste) et Cassan (Jeanne).

Décès.

Rigal (Antoine), propriétaire, 51 ans, à Frayssinet. — Labro (Anne), 92 ans, Lacapelle. — Delmas (Marguerite), 75 ans, citadelle. — Dajean (Jean), cultivateur, 38 ans, rue coin de Lastié. — Terrie (Marie-Jeanne), journalière, 73 ans, rue Dabio. — Cabanes (Catherine), propriétaire, 42 ans, à Bach. Pour la chronique locale: A. Layton.

Bulletin Viticole

Les agriculteurs de notre département liront avec intérêt les extraits suivants d'une correspondance viticole de Londres.

London, 15 novembre.

Dans la concurrence que se font, sur les marchés anglais, tous les vins du Continent, surtout depuis le bon traité de 1860, le vin français n'est pas si distancé qu'il le semble par le plus favorisé, le vin d'Espagne.

Il est vrai, que si on ne regarde qu'un nombre de gallons entrés et consommés en Angleterre, le vin de France est au vin d'Espagne comme quatre est à six, c'est le rapport à peu près qu'indique la statistique officielle pour les dix mois écoulés de 1871.

Mais si on tient compte de la différence de valeur et conséquemment de celle des prix; si, à cet effet, on consulte le tableau des valeurs des principaux articles importés, on verra que la valeur de l'importation française égale presque celle de l'importation espagnole.

Nous devons déduire de cet examen plusieurs propositions importantes.

C'est, en partie du moins, à son bas prix relatif que le vin d'Espagne doit la faveur des préférences des consommateurs anglais. Cette préférence est due, pour une autre part, à l'alcoolisation excessive, frauduleuse et pernicieuse que le commerce fait subir à ce vin frelaté qui, sans fruit, sans finesse, et sans délicatesse aucune, n'agit sur les organes que par la masse brutale d'alcool, qui lui a été infusée.

Relativement à cette considération nouvelle sur la valeur marchande des deux vins, nous dirons aujourd'hui que si les grands vins fins de France sont à juste raison d'un prix très élevé et irréductible, on peut toutefois importer de France d'excellents vins du Midi, de l'Auvergne, du Lot, même de la Dordogne, et même de la Gironde, à des prix très modérés.

On peut avoir facilement d'excellent vin de table, rendu à Londres et à domicile, tous frais compris, à 200 francs la barrique de 300 bouteilles, et même au-dessous de ces prix.

Nous engageons vivement les commerçants à faire des importations de cette nature, et en bonne qualité; ce serait le meilleur moyen de lutter contre le vin d'Espagne, et aussi contre la bière, et le moyen le plus efficace pour populariser en Angleterre l'usage

du vin de France, qui est à la fois un excellent aliment et la boisson la plus cordiale, la plus généreuse et la plus tonique, et sans action néfaste sur les nerfs et sur le cerveau.

Donner du bon, et à bas prix, la chose est impossible, voilà qui sera également favorable à la viticulture et au commerce français et aussi au commerce et aux consommateurs anglais.

Bulletin commercial

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 25 novembre 1871.

Blé.

En vente : 225 hectolitres. — Vendu : 180 hectolitres. — Prix moyen : 25 fr. 08 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 109 hectolitres. — Vendu : 82 hectolitres. — Prix moyen : 10 fr. 75 l'hectolitre.

Bordeaux, 24 novembre.

Blés. — Blés vieux de pays, les premières qualités, fr. 28,50 à 29,50.

Blé nouveau, fr. 28,50 à 28,75 les deuxièmes qualités.

Le tout les 80 kilog., pris en magasin, es-compte 1 p. 100.

Farines. — Nérac, 25 à 25,50 les 50 kil. 24 à 24,50 les diverses qualités.

Seigles. — Nouveaux, cotés 17,75 et 18 fr. les 57 kil., suivant qualité.

Maïs. — Cotés : les roux moyens et blancs vieux, suivant qualité, 14,50 les 75 kil.

Avoines. — Cotées : les diverses provenances, les blanches 9,50; noires 10,50; nouvelles du Poitou, grises 10,50 à 10,75 très fermes.

Prix du foin 80 fr. les 100 bottes. Prix de la paille 50 fr. les 100 bottes.

Agen, 24 novembre.

Blés fins de Lectoure, les 80 kil. net, 27 fr. 50 (rendus en gare d'Agen.)

Blés de Quercy ou coteau, les 80 kil. net, 27,25.

Blés de Garonne, les 80 kil. net, 27.

Seigles, les 75 kil. net, 15 fr.

Maïs, les 80 kil. brut, 14.

Avoines, les 50 kil. brut, 10 fr. 50.

Dernières nouvelles

Versailles, 24 novembre matin.

On parle d'une manifestation de jeunes gens qui viendraient ici solliciter du président de la République et de la Commission des grâces une commutation de peine pour Rossel. Il serait fâcheux que ce projet fût réalisé, car il ne profiterait certainement pas au condamné et il pourrait lui être préjudiciable.

Un dîner militaire a eu lieu hier soir à la présidence. Parmi les convives se trouvaient les généraux Douay, Ladmirault ainsi que deux généraux et des officiers supérieurs du camp de Villeneuve-l'Étang. Après dîner on a parlé de Rossel, et on m'assure que les généraux ont été unanimes pour proclamer la nécessité de faire un exemple sévère, si l'on ne voulait pas voir se perdre totalement la discipline dans l'armée.

La Commission de permanence a tenu hier sa dernière séance. M. Pouyer-Quertier y a donné des explications rassurantes sur notre situation financière, et principalement sur la question monétaire. Un membre, M. Broët, ayant questionné le ministre sur le budget de 1872, et spécialement sur le budget de la guerre, qui s'élèvera, paraît-il, à 380 millions, soit 80 ou 100 millions de plus que sous l'Empire. M. Pouyer-Quertier a demandé à ne pas répondre rien n'étant, dit-il, définitivement arrêté à cet égard.

Le général Bourbaki, arrivé hier à Versailles, a dû avoir aujourd'hui un entretien avec le président de la République.

La nomination de M. de Gontant-Biron à l'ambassade de Berlin est annoncée comme certaine, et l'on s'attend à la trouver au Journal officiel demain. Celle de M. Jules Ferry s'y trouvera-t-elle également ? Quelques personnes l'assurent, mais la chose paraît encore douteuse.

On dément formellement la nouvelle de récentes dépêches du comte d'Harcourt qui faisaient pressentir

la prochaine venue du Pape en France. Ainsi que vous l'ai dit, les résolutions du Pape dépendront de ce que fera le gouvernement d'Italie.

Le voyage de M. Thiers à Rouen, qui paraissait ajourné au mois prochain, aura lieu selon toutes les apparences vers la fin de ce mois. C'est une grâce que le Président veut faire à M. Pouyer-Quertier, en assistant au mariage de sa fille, car les plans des établissements militaires de la forêt de Rouvray ne sont pas encore terminés et il ne peut guère être question ce mois-ci comme le portait le projet primitif, de faire poser à M. Thiers la première pierre de ces établissements.

Versailles, 24 novembre, soir.

Vers midi, un attroupement de 80 à 100 personnes venues de Paris s'est formé devant la préfecture. Un officier de paix s'est présenté, et a déclaré que les attroupements étaient interdits. En même temps, il a engagé les personnes présentes à se disperser, en disant que des manifestations de ce genre n'étaient pas permises, surtout en temps de République. Il a ajouté que, si les manifestants avaient quelques réclamations à faire auprès du président de la République, ils n'avaient qu'à lui envoyer un ou deux délégués ou simplement à lui écrire.

Les manifestants ont nommé alors cinq délégués; mais M. Barthélemy-St-Hilaire a déclaré qu'il n'en recevrait que deux, et qu'après les avoir entendus, il transmettrait à M. Thiers leurs réclamations. Les délégués se sont retirés.

Ce soir, à 4 heures, les manifestants se réuniront au bassin de Neptune pour attendre le résultat de la mission de leurs délégués qui actuellement n'ont pas encore été reçus.

Il n'y a pas eu d'autre manifestation; la ville est tranquille.

Dernière heure.

Le bruit de l'exécution de Rossel s'est répandu. Cette exécution n'a pas encore eu lieu, mais on nous assure que dans sa dernière réunion la commission des grâces a statué définitivement sur le sort de Rossel et de Ferré, que les idées de clémence ont été écartées; une double exécution serait donc imminente. (Temps.)

Bourse de Paris.

Paris, 25 novembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values: 56,65, 82,00, 92,00.

Les Banques d'émission

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le moment est bien choisi pour les initiatives hardies et vigoureuses dans le domaine de la finance.

Tandis que la Banque de France hésite, tatonne, attend en quelque sorte qu'on lui fasse violence;

Tandis que les institutions de crédit et les Banques particulières paralysées par les hésitations, les tâtonnements et les lenteurs de leur chef de file, se recueillent et réservent leurs ressources pour les éventualités de la fin d'année;

Tandis que l'industrie et le commerce en plein mouvement de reprise voient leurs efforts et leurs labeurs entravés, frappés et stérilisés par l'élevation du taux de l'escompte;

Tandis que la spéculation sur le marché des valeurs publiques voit sa confiance et son ardeur enchaînées par les restrictions du capital.

Il faut savoir gré à ceux qui arborent courageusement leur drapeau, qui déploient leurs voiles pour dominer les obstacles, remarquer les affaires et leur permettre de franchir la passe difficile dans laquelle le pays est malheureusement engagé.

Aussi a-t-on donné une approbation chaleureuse à l'émission des petites coupures par les établissements de crédit qui n'ont pas craint de braver les préjugés et la défiance et d'exposer l'immense crédit qu'ils possèdent afin de soustraire le public aux impossibilités de toute nature, que suscite dans les moindres transactions de la vie privées l'absence de la monnaie divisionnaire.

Les mêmes raisons, le même sentiment nous font accueillir avec sympathie la Société industrielle qui fait aujourd'hui appel aux capitaux intelligents à l'effet d'augmenter son fond social, de développer ses forces, d'accroître les moyens d'action dont elle a fait usage jusqu'à jour, nous nous plaignons à le reconnaître en aidant à l'organisation financière d'entreprises

d'utilité publique. Les affaires qu'elle a facilitées dans leur constitution ont toutes traversé sans être atteintes la période redoutable de 1870-1871, puisqu'elles continuent à fonctionner régulièrement tandis que d'autres ne satisfont pas à ces conditions. Aussi nous nous battons de porter l'exception au crédit de la Société industrielle.

Depuis le rétablissement de la paix et de l'ordre, tous les services de cette société, réorganisée complétement, étendue et améliorée ont considérablement agrandi la sphère de ses opérations.

Douze succursales ont été établies dans les départements, d'autres sont à la veille d'être installées dans plusieurs centres commerciaux de premier ordre.

Le mouvement des ses caisses et de son portefeuille se chiffre mensuellement par des sommes considérables. Son capital primitif n'est plus en rapport avec les affaires qui journalièrement lui sont présentées.

Pour remédier à cet inconvénient, pour mettre l'établissement en état de tirer de sa valeur le parti le plus avantageux, il a été décidé qu'on augmenterait le capital social, en même temps que cette extension était concentrée par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration recevait une organisation nouvelle, ses attributions et ses pouvoirs embrassent maintenant tous les services de la société, rien ne s'exécute plus que par ses ordres.

Par ces prérogatives absolues du conseil d'administration et par la rigoureuse gestion qui a présidé aux affaires de la Société industrielle depuis qu'elle existe, la sécurité la plus complète est donnée aux actionnaires.

Les membres du conseil d'administration sont d'ailleurs considérés comme offrant les plus sérieuses garanties par l'honorabilité de leur caractère et par la variété des aptitudes qu'ils réunissent.

La plupart d'entr'eux ont fait leur carrière dans l'administration de la chose publique, où plusieurs ont même occupé le premier rang, les autres possèdent la pratique des opérations de finance qui se rapportent à la spécialité de la société.

S'il s'agit de traiter de grandes entreprises d'utilité publique avec l'Etat, les départements ou les communes — et c'est aujourd'hui le principal objectif des Sociétés de Crédit, rien ne peut être plus favorable à la Société que

de posséder l'expérience de hauts fonctionnaires retirés du service de l'Etat, ayant la science administrative et l'habitude de son application.

A côté de ceux-ci viennent se grouper des hommes exercés aux difficultés et aux exigences du marché financier, aptes à juger du mérite des valeurs et à guider la Société dans ses négociations, d'autres enfin versés dans les choses d'industrie peuvent éclairer leurs collègues sur les questions spéciales si fréquentes dans la conduite d'une grande maison,

Il faut donc souhaiter le succès de la Société industrielle non-seulement pour les actionnaires qui y sont déjà intéressés et ceux qui vont s'y intéresser, mais encore au point de vue général des services qu'elle peut rendre et qu'elle rendra aux affaires.

Le XIX<sup>me</sup> SIÈCLE.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN. — GRAND FORMAT.

Directeur-Rédacteur en chef : Gustave CHADEVIL.

Selon la prédiction que nous en avons faite, le XIX<sup>me</sup> Siècle a conquis tout de suite la faveur publique. On peut affirmer qu'il s'est classé du premier coup au premier rang.

Il ne reçoit le mot d'ordre de personne, et, comme l'a si bien dit un de ses principaux rédacteurs quotidiens, M. Francisque Sarcey, il est français et veut rester essentiellement français. Sa politique est de servir avant tout les intérêts du pays.

Il publie, tous les jours, sans interruption, un feuilleton-roman, des meilleurs auteurs.

Son tableau de Bourse est complet, et le bulletin qui l'accompagne donne des appréciations exactes sur le mouvement prévu des valeurs.

Rédacteurs principaux : MM. Francisque Sarcey, X..., E. Schnerb, Léon Guillet, Jules Noriac, A. Husson, Ed. Bauer, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, Ch. de la Ronnat, Hipp. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Gatayes.

Collaborateurs littéraires : MM. Alph. Karr, A. Dumas, V. Sardou, Paul Féval, Champfleury, Elie Berthet, Eckmann-Chatrion, Gustave Droz, Emmanuel Gonzalès, etc.

Par une combinaison des plus ingénieuses le XIX<sup>me</sup> Siècle associe ses abonnés d'un an à son prodigieux succès. Il leur délivre gratuitement une action de CENT FRANCS productive

d'intérêt à 5 %, dont ils jouiront pendant dix années, sans avoir besoin de renouveler leur abonnement.

Ils auront donc pour le prix de leur abonnement :

Un abonnement. Une action de jouissance de cent Francs 5 %. Paris : 50 fr. pour un an. — 25 fr. pour 6 mois. — 13 fr. pour 3 mois.

Départements : 62 fr. pour un an. — 32 fr. pour 6 mois. — 16 fr. pour trois mois.

Bureaux à Paris, rue Drouot, n° 2.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Siège social : 16, place Vendôme

A PARIS

Capital : DIX MILLIONS de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Lefebvre-Durulé, Grand-Officier de la Légion d'honneur, ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics.

Alexandre Ollivan, Grand-Cordon de Charles III, ancien ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne.

D'Assier, Propriétaire, membre du Conseil général de la Loire.

Baron de Saint-Priest, (G. S.), Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'Aveyron et du Jura.

Halbronn (O. S.), Banquier Directeur-général de la Presse.

Paté, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Bain d'Angleterre, (G. S.), Général de division.

Marquis de Radeport, Propriétaire.

Ch. Welesley (C. S.), Associé d'Agent de change, à Paris.

CENSEURS :

J. Randoing (O. S., C. S.), ancien député et ancien Président du Conseil général de la Somme.

H. Geyler (C. S.), ingénieur.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Urvavel, Fumel, Monsempron-Libos.

Table with 4 columns: Station, 1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arr. Rows include Libos, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Opérations de la Société

- Participation aux Emprunts publics. Ouverture de crédit pour travaux publics et entreprises industrielles d'intérêt local. Comptes courants à intérêts avec chèques. Prêts et avances sur titres (mêmes numéros conservés). Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir. Opérations de bourse au comptant et à terme. Reports en participation produisant un revenu de 12 à 15 %.

ÉCHANGE DES TITRES ITALIENS

Arbitrage exceptionnel et immédiat pour les porteurs de valeurs sans revenu.

Versement pour le compte des Souscripteurs à l'Emprunt national 5 % et aux Obligations 1871 de la Ville de Paris.

Des Succursales et Agences vont être successivement organisées dans les principales localités de la France.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

- Les gens de bureau, par GABORIAU. 3 f. 50
Variétés de coquins, par MOREAU-CRISTOPHE. 3 »
Le monde des coquins, par le même. 3 »
La prostitution, Paris et Londres 1789-1870, par J. LECOURT—1 vol. 4 50
Bibliothèques de mémoires du XIX<sup>me</sup> siècle, — 1 vol. 2 50
Les Cours galantes, par GUSTAVE DESNOISETTES, — 4 vol. 12 »
Mémoires du maréchal duc de Richelieu, 1696-1788, par M. DELESCURE, — 3 vol. 10 50
Les belles pécheresses, par AMÉDÉ DE CÉSENA. 3 »
Bourres de fusils, par REVOL. 3 »
Le lendemain de la mort, par L. FIGUIER. 3 50
Les petits quadrupèdes de la maison et des champs, par E. GAZOT. — 2 vol. illustrés. 14 »
Loi organique départementale du 10 août 1871 annoté par LAFFRIÈRE, in-8°. 3 »
Les prussiens chez nous, par EDOUARD FOURNIER. 3 50
Guerre de sept mois, par M. DE ST-GERMAIN. 2 50
La résistance, par F. D'AMÉ. 3 »
Guerre des communaux de Paris. 3 50
Chronique du siège de Paris, F. WEY. 3 50
Guide-Recueil de Paris brûlé, 20 photographies et plan. 5 »
Armée du Rhin 1870, par F. QUESNOY, in-8°. 5 »
Pourquoi, par A. KARR. — 1 volume. »
Les régiments martyrs, Sedan — Paris (le 88°). 2 »
Les martyrs du fonctionarisme, roman social, par M. LÉON VALÉRY, — 1 beau volume de plus de 500 pages. 3 50
Williams Pitt, Etude financière et parlementaire, par A. CALMON, 1 v. 3 »

A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉCÈS M. ERNEST FOUBERT Dentiste de Paris

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot. Le nombre des avoués en exercice est de sept. Toutes facilités seront données pour les paiements. S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madame veuve Bertou à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à M<sup>e</sup> Pouzergues avoué près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Cahors.

A VENDRE UN BON COUPÉ

S'adresser à la Trésorerie générale, à Cahors.



MAL DE DENTS Guérison instantanée par Pyrèthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon. — Dépôt à Lyon, pharmacies Fèvre, place des Terraux; Besson, cours Morand, 12; Simon rue impériale, 89, angle de Bellecour; à Thiry, Albertin-Michel, pharmacien; et à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

Etude de M<sup>e</sup> Louis Labie, notaire à Cahors, boulevard Sud.

A VENDRE en Bloc ou à Parcelles.

La belle Propriété des Albenquats, située dans le vallon de Latour, commune de Bély, canton de Luzech (Lot).

La vente à parcelles, qui comprendra seulement, le domaine du Bouet, le domaine de Ségala et le vignoble de Cayac, qui en dépendant, commencera le 19 novembre prochain, jours suivants et utiles, sur les lieux.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M<sup>e</sup> Labie, notaire à Cahors, détenteur des titres de propriété qui est autorisé à donner les plus grandes facilités pour les paiements.

Advertisement for 'PATE de GEORGE' featuring 'BONBON PECTORAL' and 'la Réglisse'. Includes text about efficacy for coughs and colds, and a list of medals won.